

Arrêté N° 2020 104 MS/CAB portant création,
composition, attributions et fonctionnement du comité
de pilotage du programme Réseau d'Afrique de l'Ouest
des Laboratoires (RESAOLAB-3)

LE MINISTRE DE LA SANTE



VU la constitution ;

VU la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique ;

VU le décret n°2019-004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant nomination des membres du Gouvernement ;

VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n°2018- 0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;

VU le décret n°2007-775/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2007, portant réglementation générale des projets ou programmes de développement au Burkina Faso ;

VU l'arrêté n°2018-1278/MS/CAB du 06 décembre 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de l'accès aux produits de santé ;

VU l'arrêté n°2019- 311MS/CAB du 17 juillet 2019 portant adoption du plan stratégique des laboratoires de biologie médicale 2019-2023.

ARRETE

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : La création, la composition, les attributions et le fonctionnement du comité de pilotage du programme Réseau d'Afrique de l'Ouest des Laboratoires (RESAOLAB-3) sont fixés par les dispositions du présent arrêté.

CHAPITRE II : CREATION

ARTICLE 2 : Il est créé au sein du ministère chargé de la santé, un comité de pilotage du programme Réseau d'Afrique de l'Ouest des Laboratoires (RESAOLAB-3).

CHAPITRE III : COMPOSITION

ARTICLE 3 : Le comité est composé comme suit.

Président : Le Secrétaire général du ministère de la santé

Rapporteurs :

- le coordonnateur du programme ;
- le chef du programme.

Membres :

- le Directeur général de l'accès aux produits de santé (DGAP) ;
- le Directeur général des études et des statistiques sectorielles (DGESS) ;
- le Directeur général de la santé publique (DGSP) ;
- le Directeur général de l'offre de soins ;
- le Directeur des laboratoires de biologie médicale (DLBM) ;
- le Directeur des ressources humaines du ministère de la santé ;
- un Représentant du réseau national des laboratoires ;
- le Coordinateur du programme sectoriel santé de lutte contre le VIH-sida/IST ;
- le Coordinateur du programme national de lutte contre la tuberculose ;
- le Coordinateur du programme national de lutte contre le paludisme ;
- un Représentant de l'Unité de formation et de recherche en sciences de la santé (UFR/SDS).

CHAPITRE IV : ATTRIBUTIONS

ARTICLE 4 : Le comité de pilotage est chargé de :

- veiller à la mise en œuvre du programme au niveau national ;
- de suivre l'exécution physique et financière du programme ;
- de proposer des ajustements dans l'exécution du programme si nécessaire ;

- d'examiner tout dossier soumis à son appréciation ; ✓
- de communiquer sur l'avancement du programme au comité de pilotage international ; ✓
- produire un rapport annuel de l'état de réalisation du protocole d'accord. ✓

CHAPITRE V : FONCTIONNEMENT

ARTICLE 5 : Le Comité de pilotage se réunit deux (02) fois par an en session ordinaire et en session extraordinaire chaque fois que de besoin. ✓

ARTICLE 6 : Le comité de pilotage soumet les rapports de ses travaux au Ministre de la santé quinze (15) jours après chaque rencontre. ✓

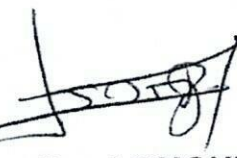
ARTICLE 7 : Le comité de pilotage peut faire appel à toute personne physique ou morale en cas de besoin. ✓

ARTICLE 8 : Les frais de fonctionnement du comité de pilotage sont assurés par le programme. ✓

CHAPITRE VI : DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 9 : Le Secrétaire général du ministère de la santé et le Directeur général de l'accès aux produits de santé sont chargés, chacun en ce qui lui concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. ✓

Ouagadougou, le 18 MARS 2020


Professeur Léonie Claudine LOUGUE / SORGHO
 Officier de l'ordre de l'Étalon



AMPLIATIONS :

- 1 Original
- 1 SG/G-CM
- 1 SG Mini Santé
- Toute Direction Centrale MS
- Tous les services rattachés
- Toutes structures déconcentrées
- Intéressés
- 1 Archive/chrono.